

Conseil d'administration A26-2

du 29 juin 2026

Délibération A26-2-7

Objet : Partenariat entre l'EPFIF et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Ile-de-France

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, et plus précisément son article 11,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général

- Approuve la convention de partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de l'Ile-de-France (SAFER)
- Autorise le Directeur général à signer et exécuter le protocole et les actes en découlant.



Le Président,

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



Le Préfet de Région Ile-de-France
Georges-François LECLERC